



Comité Régional des Syndicats CGT de la Corse

Résidence " U Piopu " Bât E, rue du Cdt Biancamaria - 20000 AJACCIO

Tel : 04 95 10 50 70. Fax : 04 95 20 65 64

Bourse du Travail Rue St Angelo – 20200 BASTIA

Tel : 04 95 31 71 98. Fax : 04 95 32 53 09

Conseil Economique Social et Culturel de Corse Séance plénière du 23 septembre 2009

Compte Rendu de la délégation CGT

Trois points à l'ordre du jour :

- La fixation des tarifs de restauration et d'hébergement des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ).
- La fixation des montants prévisionnels des dotations annuelles aux dépenses de fonctionnement allouées aux EPLÉ pour 2010.
- Le conventionnement pluriannuel et pluripartite des structures culturelles – spectacle vivant.

1) Tarifs de restauration et d'hébergement des EPLÉ.

Dans son rapport l'Exécutif Territorial autorisait les conseils d'administration des établissements à augmenter de 1,5% maximum, en 2010, les tarifs de restauration et d'hébergement des élèves dans la mesure où ceux-ci ne dépassent pas le montant de 3,25 € journalier en demi-pension.

Dans le même temps, l'Exécutif notait l'absence d'inflation depuis deux trimestres impactant certains composants du prix des repas.

Nous avons dénoncé cette nouvelle atteinte au pouvoir d'achat des familles et demandé que cette protestation soit intégrée, en séance, à l'avis préparé par la commission « Education, Formation, Jeunesse et Sports et Lingua Corsa » du CESC.

Notre remarque a été intégrée à l'avis, voté à l'unanimité par le CESC.

Cet avis comprenait également d'autres critiques :

- les variations importantes du prix des repas (de 1,97 € à 3,89 €) ;
- les disparités existant dans les taux de reversement pour charges de fonctionnement (de 10 à 25%) sans adéquation avec la taille, la vétusté des EPLÉ et le nombre d'élèves hébergés.

En conséquence, le CESC a émis un avis défavorable aux tarifs proposés de restauration et d'hébergement des EPLÉ pour l'exercice 2010.

2) Montants prévisionnels des dotations annuelles aux dépenses de fonctionnement allouées par la CTC aux EPLÉ pour 2010.

Le projet d'avis du CESC proposé par la commission « Education, Formation, Jeunesse et Sports et Lingua Corsa » et présenté en séance :

- regrettait la baisse réelle de la dotation de fonctionnement entre 2009 et 2010. La dotation 2010 est supérieure de 23 305,00 € à celle de 2009, mais elle est amputée d'une dépense de 28 670,00 € pour adhésion obligatoire des établissements à une structure collective et publique de maintenance informatique des établissements (EMATT), composée de personnels TOSS de la CTC.
- S'interrogeait sur l'opportunité d'une telle structure publique (EMATT) alors que « les fournisseurs de matériel informatique offrent des garanties et des coûts inférieurs pour la maintenance ... ».

Notre intervention s'est concentré sur ces deux points :

- La démonstration faite de la baisse effective de la dotation de fonctionnement entre 2009 et 2010, devait être, selon nous, maintenue.
- Nous avons refusé de nous interroger sur l'opportunité de mettre en place une structure de type EMATT, ce qui équivalait, dans la rédaction du projet d'avis, à souhaiter la privatisation de la maintenance « informatique » des établissements. Nous souhaitons par contre demander que cette structure puisse disposer des personnels suffisants en nombre et en qualifications pour assurer dans de bonnes conditions, ce service.

Finalement le projet d'avis a été modifié en séance :

- En retirant l'explication de la baisse de la dotation de fonctionnement entre 2009 et 2010.
- En maintenant ses interrogations sur l'adhésion des établissements à l'EMATT.

Nous avons donc voté contre ce projet d'avis, que les autres organisations syndicales, y compris celles spécifiques à l'Education Nationale, ont approuvé.

Cet avis émet néanmoins un avis défavorable aux montants prévisionnels de la participation aux charges de fonctionnement matériel des EPLE pour 2010.

3) Conventonnement pluriannuel et pluripartite des structures culturelles – spectacle vivant.

Nous ne sommes pas intervenu sur ce thème faute de connaissance des dossiers.

Cet avis a été essentiellement débattu entre membres du collège « culture » du CESC.

Ajaccio, le 27 septembre 2009.

La délégation CGT au CESC

Jean Claude GRAZIANI

Claude PERRIN

Paul BARTOLI

Jean Michel BIONDI